



## Tentative escroquerie Canal+/ Intrum Justitia

Par **Soralle**, le **18/04/2014** à **11:44**

Bonjour,

Je suis victime d'une tentative d'extorsion de fonds de la part de Canal+/Intrum Justitia.

1\_ Tout commence où le 11 Juillet 2013, où je reçois un mail de Canal + / Canalsat disant que je viens d'effectuer une commande sur mon téléviseur par le biais de ma freebox apparemment. Pensant qu'il s'agissait d'un phishing/spam, je n'ai pas répondu, car à aucun moment je n'ai voulu m'abonner à leurs chaînes.

Quand bien même ce serait mon fils de 5 ans qui aurait su tripoter la télécommande pour faire une demande via la freebox, j'étais relativement tranquille car je n'avais l'intention de ne SIGNER AUCUN CONTRAT ou AUTORISATION de PRELEVEMENT.

2 \_Mais voilà que je commence à être débité sur mon compte de 80€ par mois par Canal+/Canalsat ! Le temps que je m'en rende compte, ils m'avaient prélevé 2 mois d'un abonnement. Je cherche à les contacter aussitôt par téléphone (impossible). Alors en septembre je leur envoie un RECOMMANDE, leur demandant de RESILIER et de CESSER tout de suite ces prélèvements que je n'ai jamais autorisé ni auprès d'eux ni auprès de ma banque. Leurs factures suggéraient de me connecter à mon espace abonné pour gérer mon abonnement, mais voilà... je n'avais pas d'espace abonné chez eux, car je ne me suis jamais inscrit, naturellement.

3\_ Mais ils n'ont pas tenu compte de mon courrier et continuaient à prélever. Ils faisaient les morts et continuaient à me soutirer de l'argent. J'ai donc contacté mon banquier qui m'informe que si je n'ai pas autorisé ses prélèvements, il allait les bloquer les prochains prélèvements et me rembourser le dernier. Ce qu'il a fait.

4\_ Voilà que le 11 mars 2014 je reçois un courrier intimidant de mise en demeure de la société de recouvrement Intrum Justitia, mandatés par Canal +, et qui exigent que je leur

donne 109€, avec menaces de poursuites judiciaires si je ne règle pas. Je leur écrit une contestation et leur explique ce que je viens de vous écrire.

5\_ Mais rien à faire, ils viennent de m'envoyer un nouveau courrier me disant gentiment qu'ils n'en n'ont rien à faire et qu'ils reprennent les poursuites.

Toute aide ou conseil serait la bienvenue.  
Cordialement

Par **aliren27**, le **18/04/2014 à 12:49**

Bonjour,  
comment canal sat a eu votre RIB ?  
Cordialement

Par **Soralle**, le **18/04/2014 à 12:51**

Aucune idée!! J'imagine que FREE à dû leur transmettre

Par **Lag0**, le **18/04/2014 à 13:13**

Bonjour,  
Attention, à présent, que ce soit Free, SFR, Orange, ou un autre, les abonnements se gèrent directement devant votre TV avec votre télécommande. J'ai moi même failli ainsi m'abonner à je ne sais quelle chaine payante en me trompant juste de touche sur la télécommande. Heureusement qu'il faut valider 2 fois...  
Il est donc fort possible que vous vous soyez abonné sans le faire exprès ou, comme vous dites, que votre enfant l'ait fait.  
Je crois, malheureusement, que cette façon de s'abonner est parfaitement légale...

Par **aguesseau**, le **18/04/2014 à 14:55**

bjr,  
c'est d'ailleurs de plus en plus le cas, sur internet, ou pour ne pas commander, il faut décocher la case qui est précochée donc il faut être très attentif même si généralement mais pas systématiquement il faut confirmer votre choix mais un instant d'inattention et votre choix est confirmé.  
cdt

Par **Intrum Justitia**, le **22/04/2014** à **11:26**

Bonjour Soralle,

Je suis le médiateur d'Intrum Justitia et j'interviens sur les forums dans le but de solutionner les litiges.

Si vous contestez ce règlement et la relance, nous vous invitons à prendre contact, au plus vite, avec un de nos conseillers munis des informations indiquées sur le courrier. Celui-ci pourra vous renseigner et étudier avec vous votre dossier. En effet, nous n'avons pas à ce jour en notre possession d'élément concret nous permettant d'interrompre le process de relance.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement

Le Médiateur Intrum Justitia